

Calendrier procédures CDOEA 2018-2019 (Annexe 8)

Elèves scolarisés en CM2

Novembre 2018 Evaluation flash	Le directeur d'école constitue le dossier (de décembre 2018 au 15 mars 2019) - relevé de conclusion de l'équipe éducative - feuillet de renseignements scolaires - saisine de la CDOEA - Evaluation flash (épreuves 1 et 2) - Bilan psychologique (avant le 15 mars 2019) - Evaluation sociale si besoin	Le directeur d'école transmet le dossier à l'IEN CCPD au plus tard le 22 mars 2019	L'IEN CCPD transmet le dossier à la CDOEA au plus tard le 28 mars 2019	La CDOEA examine les demandes 1 ^{er} degré - 4 avril 2019 - 11 avril 2019
--	--	--	--	--

Elèves scolarisés au collège

Cas 1 : élèves pré-orientés et affectés en 6^{ème} SEGPA

A l'issue de conseil de classe du second trimestre , l'équipe propose une poursuite en 5 ^{ème} SEGPA / sortie des enseignements adaptés	Le DACS complète le dossier existant par le volet complémentaire (et tout autre élément jugé utile). Il transmet ces pièces à la CDOEA avant le 11 avril 2019 .	La CDOEA examine les demandes 2 nd degré le 25 avril 2019
---	--	--

Cas 2 : élèves connus de la CDOEA

A l'issue du conseil de classe du 1er trimestre , le chef d'établissement organise une équipe éducative	Le chef d'établissement complète le dossier existant par le feuillet de saisine de la CDOEA, les bulletins scolaires (et tout autre élément jugé utile). Le référent CDO de l'établissement transmet ces pièces à la CDOEA avant le 11 avril 2019 .	La CDOEA examine les demandes 2 nd degré le 25 avril 2019
--	--	--

Cas 3 : première demande

A l'issue du conseil de classe du 1er trimestre , le chef d'établissement organise une équipe éducative	Le chef d'établissement constitue le dossier (de décembre 2018 au 8 avril 2019) - relevé de conclusion de l'équipe éducative - feuillet de renseignements scolaires - saisine de la CDOEA - Evaluation flash (épreuves 1 et 2) - Bilan psychologique (avant le 11 avril 2019) - Evaluation sociale si besoin	Le référent CDO de l'établissement transmet le dossier à la CDOEA au plus tard le 11 avril 2019 .	La CDOEA examine les demandes 2 nd degré le 25 avril 2019
--	--	--	--